

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

N°2019/DELIB/025

Objet :
*Compte
administratif 2018
Budget Principal*

Rapporteur :
Sylvette GILL

Séance du 03 avril 2019

L'An deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Sylvette GILL, Adjointe au Maire.***

*Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article
L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Présents : Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Michel LAGARDE, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Fanny CUER, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Pascal GILL, Richard BRANCORSINI Conseillers Municipaux.

Procurations : Elvire TEOCCHI donnant procuration à Jean-Michel MARLOT, Annick GUERRERO donnant procuration à Sylvette GILL, Christiane VEZIAN donnant procuration à Patricia ROCHE, Martine CELAIRE donnant procuration à Marlène THIBAUD.

Absents excusés : Emilie LAGIER et Stessy DEROSIER.

**Considérant la désignation de Monsieur Georges POINT, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	5 628 279,47	5 086 035,86	+542 243,61	0,00	+542 243,61
	Section d'investissement	1 502 265,31	1 231 855,66	+270 409,65	+256 384,15	+526 793,80

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2018, un résultat de clôture excédentaire de 542 243,61 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2018, un résultat de clôture excédentaire de 526 793,80 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2018, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2018, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2018, est conforme au Compte de Gestion 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 1^{er} avril 2019,

DECIDE à la majorité des voix – 16 POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Richard BRANCORSINI et Martine CELAIRE ayant donné procuration à Marlène THIBAUD) – **4 ABSTENTIONS** (Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÍALUNGA et Georges POINT) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2018, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section de Fonctionnement :** excédent de 542 243,61 €,
 - **Section d'Investissement :** excédent de 526 793,80 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvette GILL,
Adjointe au Maire



Publié le : 11 AVR. 2019

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 9 AVR. 2019

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

